

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 19 décembre 2017

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----  
**Une subvention exceptionnelle de 100 millions de francs  
pour l'enseignement privé**

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions de fonctionnement exceptionnelles à hauteur de 100 millions de francs aux trois directions de l'enseignement privé pour cette année 2017 :**

- une subvention de 70 millions de francs à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) ;
- une subvention de 15 millions de francs à l'Alliance scolaire de l'Église évangélique (ASEE) ;
- une subvention de 15 millions de francs à la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP).

Ces subventions, qui n'ont pu être versées plus tôt – le gouvernement se trouvant en période d'affaires courantes –, sont destinées à aider les trois directions de l'enseignement privé à faire face à leurs difficultés financières.

Elles interviennent dans un processus de renouvellement de la contractualisation avec l'enseignement privé, duquel se dégage la nécessité d'harmoniser les modalités de financements des différentes collectivités (gouvernement, État, provinces, communes) et d'améliorer ainsi la visibilité pour les établissements scolaires.

En soutenant la DDEC, l'ASEE et la FELP, qui enregistrent cette année une baisse de la population scolaire au profit du public, le gouvernement démontre sa volonté de maintenir la pluralité de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie, laissant ainsi aux familles la possibilité de choisir entre privé et public.

Pour l'année 2017, le gouvernement aura versé, en tout deux milliards de francs aux trois directions des enseignements privés (accompagnement des projets d'établissement, forfait d'externat, investissement), sans compter les 100 millions d'aide attribué ce jour.

\* \*  
\*